



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le jeudi 4 avril 2024 à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	02	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Benny PHILIPPOT

DELIBERATION N°5
BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Le budget 2024 du C.C.A.S. est équilibré en dépenses et en recettes à 1 352 103,34 € et se décompose ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 224 363,00 €

- Section d'investissement : 127 740,34 €

Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2023 que nous venons de reprendre par anticipation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(total : 1 224 363,00 €)

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	PROPOSITIONS BUDGET 2024	VARIATIONS BP 2023/BP 2024	
				En valeurs	En %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	347 502,00	356 970,00	368 470,00	11 500,00	3,22 %
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	492 000,00	453 000,00	344 000,00	-109 000,00	-24,06 %
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	13 859,29	15 898,94	15 100,00	-798,94	-5,03 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	241 137,00	450 429,47	495 793,00	45 363,53	10,07 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00 %
Total des dépenses	1 094 498,29	1 277 298,41	1 224 363,00	-52 935,41	-4,14 %

Charges à caractère général (chapitre 011)

368 470,00 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes du CCAS, parmi lesquelles :

- Les repas du restaurant Jaurès et les repas portés (et les frais associés) : 143 980 €
- Les colis d'été et d'hiver offerts aux seniors joinvillais : 50 000 €
- Les frais de fonctionnement de la MSE (maintenance, location, nettoyage, affranchissement etc.) : 55 940 €
- La participation aux frais de fonctionnement de l'épicerie solidaire : 6 000 €
- Le coût des fluides : 9 000 €
- Les animations et évènements organisés pour les seniors (dont Semaine bleue, ateliers, conférences,...) : 103 550 €

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

344 000,00 €

Le budget du CCAS rembourse au budget principal de la commune le personnel mis à disposition par la Ville.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

495 793,00 €

Ce chapitre comprend les prévisions budgétaires des aides sociales légales et facultatives, notamment :

- les aides d'urgence attribuées par la commission permanente : 23 000 € (niveau identique à celui des 4 dernières années);
- les aides alimentaires (tickets services) : 17 000 € ;
- les autres secours : 5 100 €
- l'aide à l'obtention du permis de conduire (6 500 €) et à la passation du BAFA pour les jeunes joinvillais (2 100 €)
- le forfait loisirs jeune : 22 000 €

Ce chapitre prévoit également la subvention versée par le CCAS à l'association qui gère l'épicerie solidaire de Saint Maur (2 200 €).

Suite au changement de nomenclature comptable, la subvention d'équilibre est désormais intégrée au chapitre 65. Le CCAS prévoit de verser une subvention d'équilibre au budget annexe des résidences autonomie, d'un montant de 417 893,00 €, comme cela est expliqué dans la délibération relative à ce budget annexe.

Dépenses exceptionnelles (chapitre 67) 1 000,00 €

Ce chapitre permet de procéder à d'éventuelles régularisations d'écritures comptables sur exercice antérieur (exemple d'une annulation de titre de recettes).

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 15 100,00 €

Il s'agit du virement des dotations aux amortissements ; ces écritures sont neutres budgétairement, puisqu'elles sont également inscrites pour le même montant en recettes d'ordre d'investissement.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	PROPOSITIONS BUDGET 2024	VARIATIONS BP 2023/BP 2024	
				En valeurs	En %
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	144 921,00	120 150,00	120 150,00	0,00	0,00 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	949 577,29	1 157 148,41	1 104 213,00	-52 935,41	-4,57 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses	1 094 498,29	1 277 298,41	1 224 363,00	-52 935,41	-4,14 %

Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) 120 150,00 €

Ce chapitre comprend principalement les produits versés par les usagers du restaurant Jaurès et du service de portage de repas à domicile (120 150 €).

Dotations et participations (chapitre 74) 1 104 213,00 €

En 2023, le CCAS compte percevoir les subventions suivantes :

- subvention de 13 000 € du Conseil Départemental pour les actions légales du suivi RSA

Compte tenu de ces recettes et des dépenses, le CCAS a également inscrit une subvention d'équilibre versée par la Ville d'un montant de 1 091 213,00 €, stable par rapport au budget 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(total : 127 740,34 €)

LES DEPENSES

Chapitre	BP 2022	BP 2023	PROPOSITIONS BUDGET 2024	VARIATIONS BP 2023/BP 2024	
				En valeurs	En %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 106,24	109 640,34	124 740,34	15 100,00	13,77 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00 %
Total des dépenses	107 106,24	112 640,34	127 740,34	15 100,00	13,41 %

Immobilisations corporelles (chapitre 21) 124 740,34 €

Dans ce chapitre sont comptabilisées les dépenses d'équipement de la Maison des solidarités et de l'emploi : matériel informatique, mobilier et équipement pour 250 €.

Ce chapitre sert également de variable d'équilibre de la section d'investissement pour un montant de 124 490,34 €, compte tenu de l'excédent repris des exercices antérieurs et des opérations d'ordre.

Autres immobilisations financières (chapitre 27) 3 000,00 €

Les aides sociales versées sous la forme de prêts sont imputées sur ce chapitre.

LES RECETTES

Chapitre	BP 2022	BP 2023	PROPOSITIONS BUDGET 2024	VARIATIONS BP 2023/BP 2024	
				En valeurs	En %
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	90 246,95	93 741,40	109 640,34	15 898,94	16,96 %
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 859,29	15 898,94	15 100,00	-798,94	-5,03 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00 %
Total des dépenses	107 106,24	112 640,34	127 740,34	15 100,00	13,41 %

Autres immobilisations financières (chapitre 27) 3 000,00 €

Les remboursements d'aides sociales versées sous la forme de prêts sont imputés sur ce chapitre.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 15 100,00 €

Ce chapitre est le pendant budgétaire du chapitre 042 présenté en dépenses de fonctionnement.

Excédent d'investissement (R 001) 109 640,34 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération sur la reprise des résultats, le CCAS dégage un résultat excédentaire en investissement en 2024, grâce aux amortissements des dépenses antérieures.

Je vous propose donc d'adopter le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024.

Principaux textes	<ul style="list-style-type: none"> • Nomenclature comptable M.57 • Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Document de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de budget primitif pour l'exercice 2024 avec reprise des résultats 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Article unique : adopte par chapitres, le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024 ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 1 352 103,34 €
- en dépenses : 1 352 103,34 €
- Dont :
- en section de fonctionnement : 1 224 363,00 €
- en section d'investissement : 127 740,34 €

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

Mme Benny PHILIPPOT
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
publié le : 09 AVR. 2024 Fait à Joinville-le-Pont le
télétransmis au contrôle de
légalité le : 09 AVR. 2024